

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
29 07 2013

Dossier complet le  
01 - 08 2013

N° d'enregistrement  
2013 0963

### 1. Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Saint-Martin-au-Laërt (62)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Joël DUQUENOY, Président

RCS / SIRET

2 4 6 2 0 0 4 5 5 0 0 0 1 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Le projet d'aménagement verra la réalisation d'environ 650 mètres de voirie.
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements...	Projet de zones d'activités artisanales qui couvrira un terrain d'assiette d'une superficie supérieure à 5 hectares et inférieure à 10 hectares (environ 6.3 ha) et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> (environ 30 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Création d'une zone d'activités artisanales sur des terrains propriétés de la CASO.

Ces terrains sont actuellement exploités par des exploitants agricoles (à leur risques et péril, les concessions précaires ont été résiliées). Ils sont repris au PLU de la commune de Saint-Martin-au-Laërt en zone d'urbanisation future 2AU. Après modification du PLU (procédure en cours), la zone sera aménagée sur une superficie d'environ 6.3 ha, dans la continuité des zones d'activités existantes. Des aménagements de voirie et de réseaux seront réalisés (650 mètres de voirie aménagés, un giratoire sur une superficie d'environ 2300 m<sup>2</sup>, une aire de stationnement poids-lourds de 7 unités) pour desservir la zone, notamment à partir de la voirie en attente du lotissement de la zone d'activités.

Un découpage parcellaire sera ensuite effectué en vue de la vente des terrains aux entreprises intéressées.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la politique générale de développement économique et de création d'emplois menée activement par la CASO, compétente en la matière, dans un contexte économique local et national difficile (perte d'emplois salariés importante durant la dernière décennie, due notamment aux différentes restructurations d'Arc International).

Au regard de sa localisation, le projet vise l'accueil d'entreprises artisanales, soucieuses de s'implanter dans l'audomarois, ou aux établissements déjà présents mais souhaitant se développer. Plusieurs établissements et entreprises ont déjà manifesté leur intérêt de s'implanter dans cette zone.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- réalisation de travaux de voirie et de réseaux primaires visant à desservir les terrains de la future zone d'activités, et connecter cette dernière aux voiries et au tissu urbain existant :

/ 1 giratoire au niveau du carrefour de la rue du commerce et de la rue du noir cornet (sur environ 2300 m<sup>2</sup>),

/ 1 voirie en boucle qui desservira l'ensemble de la zone, d'une longueur d'environ 650 mètres, qui sera connectée au giratoire évoqué ci-dessus et au giratoire en attente de la zone d'activités du château Cambronne.

- réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sous la forme de noues et d'un bassin stockant, sous réserve de l'acceptation par les services consultés (dossier loi sur l'eau).

- aménagement d'un cheminement piétonnier permettant de liaisonner le futur quartier aux quartiers environnants. Ces aménagements piétons accompagneront le linéaire de voirie.

- aménagement d'une aire de stationnement poids-lourds (7 places) en contre-allée en accompagnement de la voirie sur une petite portion.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- vente de lots en fonction des besoins des entreprises, dans un souci de limitation de la consommation d'espace.

- construction des bâtiments et réalisation des différents aménagements nécessaires à l'activité par les futurs propriétaires. Les besoins en matière de stationnement, pour l'entreprise et les visiteurs, et d'espaces verts seront traités sur les parcelles commercialisées.

- gestion des équipements publics par la collectivité (voirie, réseaux, eaux pluviales).

- circulation de véhicules légers, camionnettes et poids-lourds au sein de la zone d'activités artisanales.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- dossier loi sur l'eau
- modification du PLU de Saint-Martin-au-Laërt (en cours)
- permis d'aménager (après la modification du PLU)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<p>Superficie d'environ 6.3 ha.          Secteur aménageable d'environ L de 400m maxi X l de 250m maxi.          Le terrain ne présente cependant pas une forme rectangulaire régulière.          voirie réalisée : 650 mètres          giratoire créé : 2300 m<sup>2</sup>          stationnement : 7 places pour poids-lourds</p>	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Saint-Martin-au-Laërt  
 Secteur délimité au Nord et à l'Est par les rues du Maroc et du Long Jardin, et au Sud et à l'Ouest par la zone d'activités du château Cambronne.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2° 23' 16" 83 Lat. 50° 76' 14" 49

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long.    °    '    "    Lat.    °    '    "

Point d'arrivée :

Long.    °    '    "    Lat.    °    '    "

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non  X

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

- extension de réseaux (eau potable, assainissement, gaz, électricité...)
- création de voirie, d'un giratoire et d'une aire de stationnement poids-lourds
- Réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues et bassin stockant)
- aménagement d'un cheminement piétonnier

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- terres actuellement occupées par l'agriculture, aux risques et périls des exploitants (en vue de l'aménagement futur de la zone, les concessions précaires octroyées il y a quelques années ont récemment été résiliées).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Saint-Martin-au-Laërt, approuvé le 26 juin 2009.  
Les terrains concernés sont situés en zone d'urbanisation future 2AU au PLU.  
Une procédure de modification du PLU (pour rendre les terrains aménageables - passage en 1AU) a été engagée par le Conseil Communautaire le 14 juin 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-au-Laërt est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de Saint-Omer prescrit en 2000. Le secteur de projet est en dehors des espaces de marais concernés par le phénomène d'inondation (secteur non inondable au vu de l'Atlas des Zones inondables de la DREAL et des Zones Inondées Constatées de la DDTM).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC (directive Habitat) n° FR3100495 : Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants. Projet situé à environ 700 mètres des premières parcelles du site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le marais audomarois a été labellisé site Man and Biosphère par l'Unesco le 28 mai 2013. Projet situé à environ 400 mètres du marais audomarois.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélevements sur site Zone artisanale de faible superficie qui ne nécessitera pas d'augmentation des prélevements d'eau (ou négligeables).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain plat. Pas ou peu d'affouillements envisagés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain plat. Pas d'apport de terres supplémentaires. Seulement apport de matériaux pour la réalisation des ouvrages publics (travaux de voirie...).
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Secteur occupé actuellement par l'agriculture, enclavé au sein de parties urbanisées de la commune (habitation et d'activités). Peu susceptible donc d'avoir des impacts sur la biodiversité existante, tant en termes d'habitats que de continuité écologique (à noter que le secteur n'est pas repris au titre du schéma régional TVB, ni même à l'échelle du schéma TVB réalisé à l'échelle du pays de Saint-Omer).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par son éloignement du site Natura 2000 et son positionnement au coeur de la partie urbanisée de la commune, le projet de zone artisanale ne semble pas porteur d'incidences nouvelles ou supplémentaires sur le site...

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrains repris en zone 2AU au PLU, occupés de manière précaire par l'agriculture.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié au fonctionnement des futures entreprises et à la circulation des véhicules (légers ou poids-lourds) dans la zone.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est elle-même impactée par le bruit des entreprises et de la circulation existant au abords.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public et les enseignes des futures entreprises émettront certaines émissions lumineuses.  La zone, insérée dans le tissu urbain, est déjà concernée par des émissions lumineuses (éclairage public, activités existantes).
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La collectivité souhaite créer une zone d'activités artisanales. Il est difficile d'assurer l'absence totale de rejets polluants dans l'air sans connaître préalablement la nature des entreprises en présence. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une zone d'activités industrielles.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?  Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'ensemble de la zone seront traitées in situ, avec un débit de fuite vers le milieu naturel maîtrisé (les études hydrauliques et le dossier loi sur l'eau viendront préciser ce débit de fuite). Le traitement des eaux pluviales, s'il s'avère nécessaire, sera assuré par les entreprises, avant rejet dans le domaine public.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront probablement émis par les entreprises, mais dans un cadre réglementaire (ramassage des déchets, filière de retraitement...). Il est difficile d'évaluer la nature et l'importance des déchets émis, sans connaître préalablement les entreprises en présence. Les eaux usées seront collectées dans un réseau public et dirigées vers la STEP de Saint-Omer, suffisamment dimensionnée.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant l'archéologie, un diagnostic a été réalisé par le centre départementale d'archéologie. Il a permis d'affiner le périmètre opérationnel (exclusion d'un secteur d'intérêt et inconstructibilité d'un second site). Pas d'atteinte portée, a priori, sur le patrimoine architectural ou paysager...
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole s'éteindra dans la mesure où les concessions précaires ont déjà été résiliées (l'agriculture exploite à ses risques et péril...). Le projet devrait améliorer les conditions de circulation dans le secteur, avec la création d'un giratoire au niveau du carrefour rue du commerce et rue du Noir Cornet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

il n'y a pas de projet d'aménagement ou de construction connu à ce jour dans ce secteur, autre que le projet de création de zone d'activités artisanales.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Trois éléments laissent penser qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact :

- la nature du projet : il s'agit d'une petite zone d'activités artisanales de 6 ha, aux caractéristiques modestes : 6.3 ha de superficie, pour une SHON maximale de 30 000 m<sup>2</sup>. Seront créés 650 mètres de voirie, un giratoire de 2500 m<sup>2</sup> et quelques places de stationnement poids-lourds (7). La zone accueillera des activités artisanales ou commerciales, sans commune mesure avec des activités industrielles ou de production. Les nuisances, risques et pollutions induites par le projet sur les quartiers d'habitation alentours sont donc très limités.
- la localisation du projet : il est situé dans la continuité de zones d'activités économiques, et ancré dans le tissu urbain. Il ne participe pas à l'étalement urbain mais s'inscrit dans une forme de densification du secteur urbanisé. Les impacts du projet sur les milieux naturels et agricoles sont donc très limités et se confondent avec les nuisances éventuelles déjà existantes.
- l'environnement dans lequel s'insère le projet : il s'agit de terrains ne présentant pas de contrainte particulière, non exposés à des risques naturels, non pollués... Il n'y aura pas non plus de risque vis-à-vis de la ressource en eau. Le site du projet se trouve isolé du secteur natura 2000 par une frange urbanisée et plusieurs rideaux végétaux successifs.

Par ailleurs, l'insertion du projet dans son environnement et la qualité des aménagements seront assurés par le règlement du PLU.

Ceci exposé, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Longuenesse

le,

26 juillet 2013

Signature

, Le Président  
Joël DUCQUENOY





Ministère chargé  
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa

N° 14752\*01

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734\*01

Personne physique

Nom  Prénom   
Adresse   
Numéro  Extension  Nom de la voie   
  
Code Postal  Localité  Pays   
Tél  Fax   
Courriel  @

Personne morale

Adresse du siège social  
Numéro  4 Extension  Nom de la voie  rue Albert Camus  
  
Code postal  62219 Localité  Longuenesse Pays  France  
Tél  03.21.93.14.44 Fax  03.21.39.22.23  
Courriel  contact @ ca-stomer.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

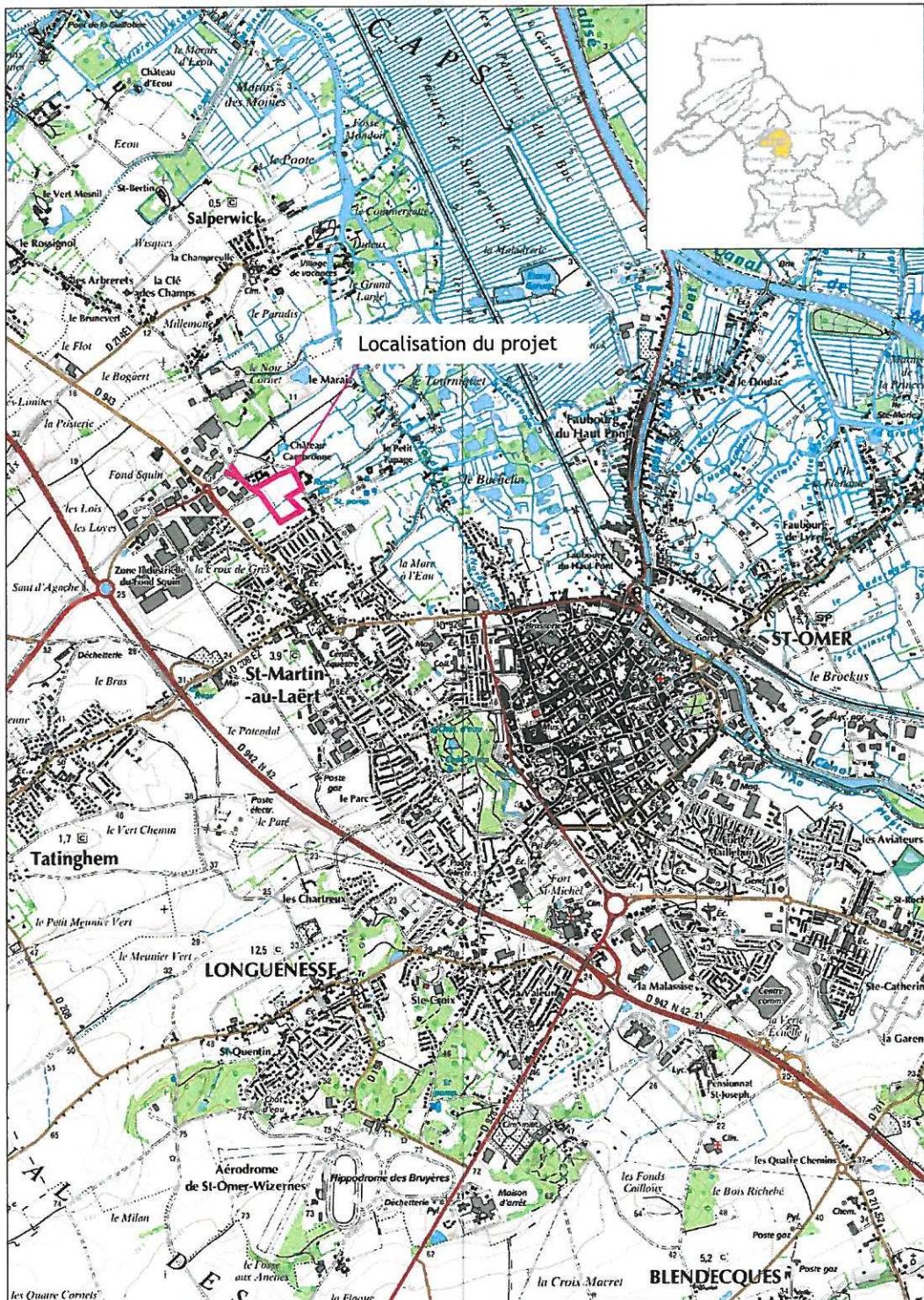
Nom  Cousin Prénom  Benoit  
Qualité  Ingénieur Urbaniste  
Tél  03.21.93.14.44 Fax  03.21.39.22.23  
Courriel  b.cousin @ ca-stomer.fr

## Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

### DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

#### Création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de SAINT-MARTIN-AU-LAERT

#### ANNEXE 2 Plan de situation



### ANNEXE 3 PHOTOGRAPHIES DU SITE

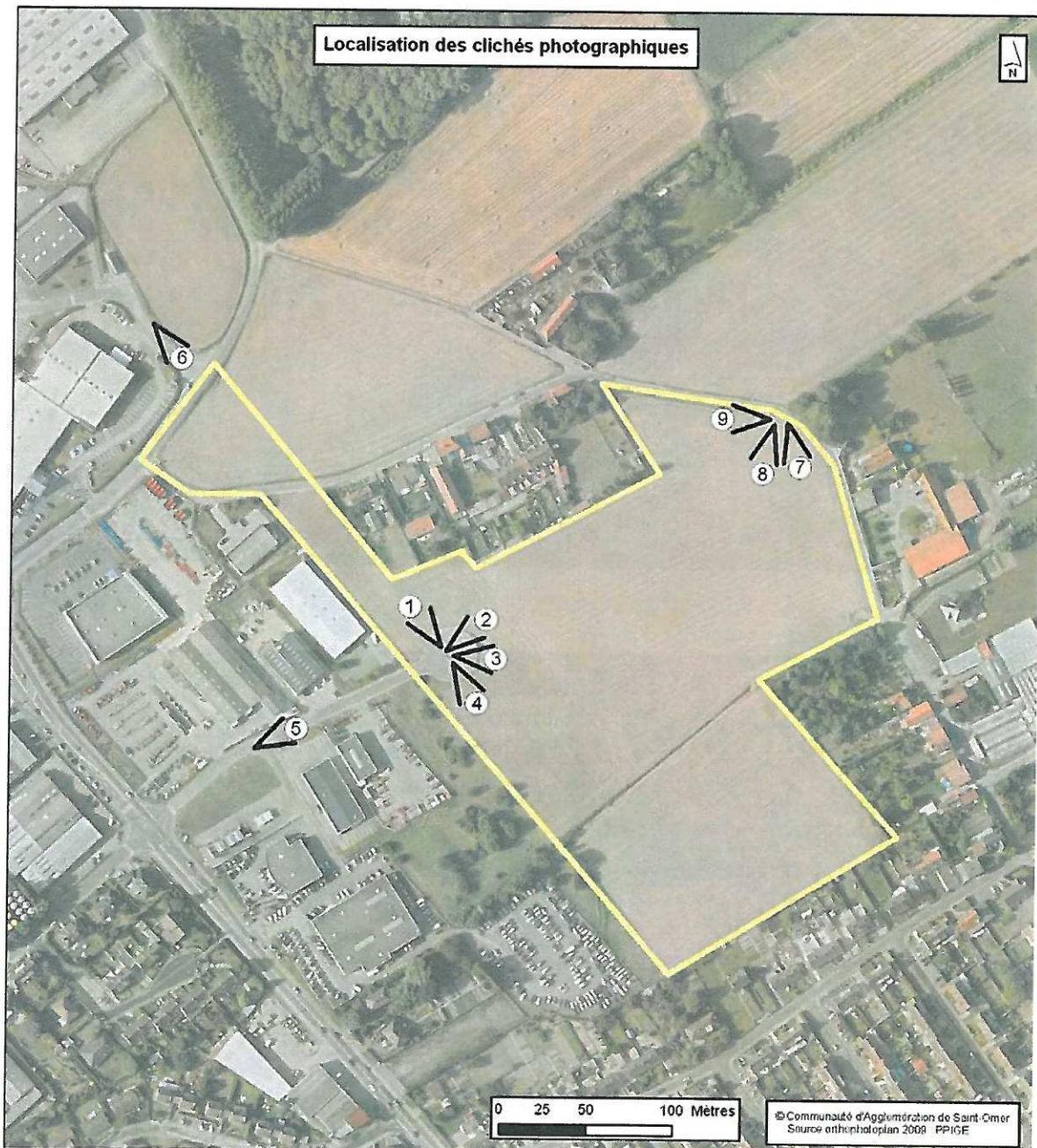


Photo 1



Photo 2

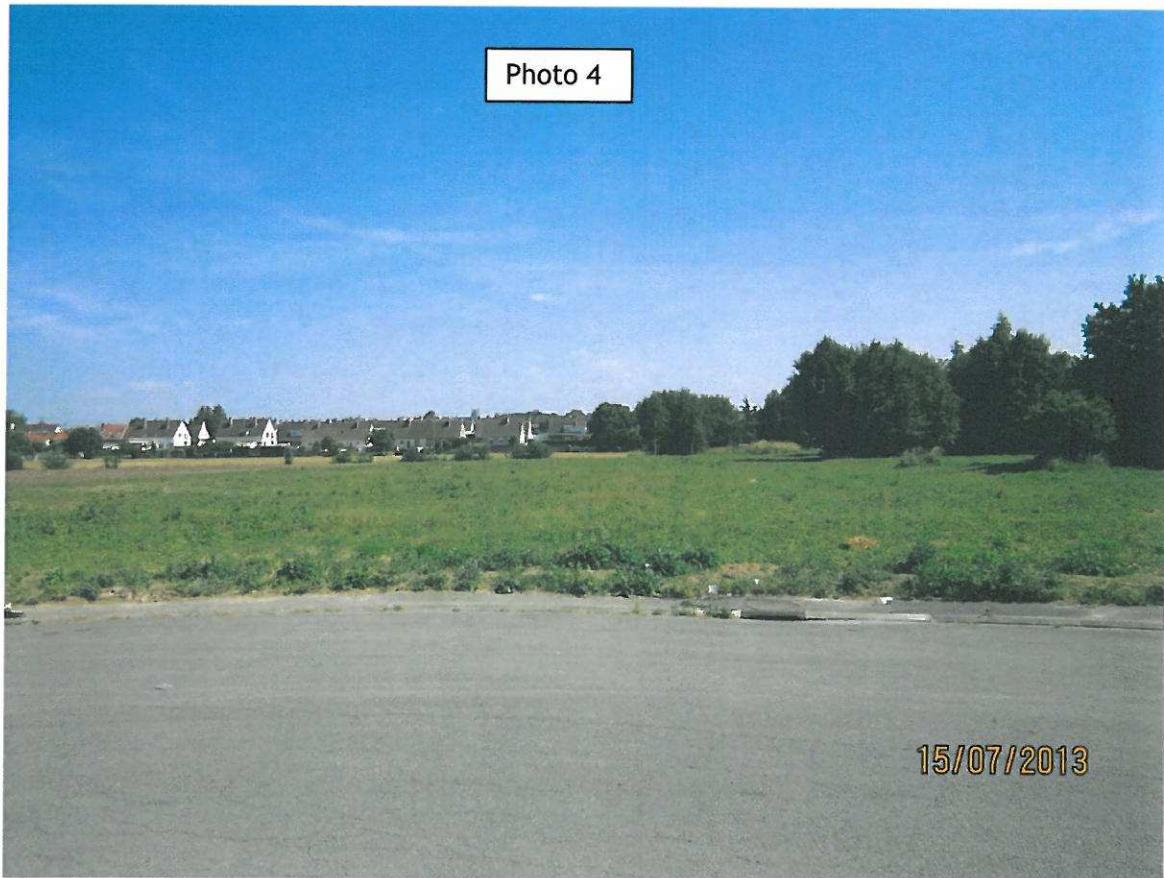


Photo 3



15/07/2013

Photo 4



15/07/2013

Photo 5



Photo 6

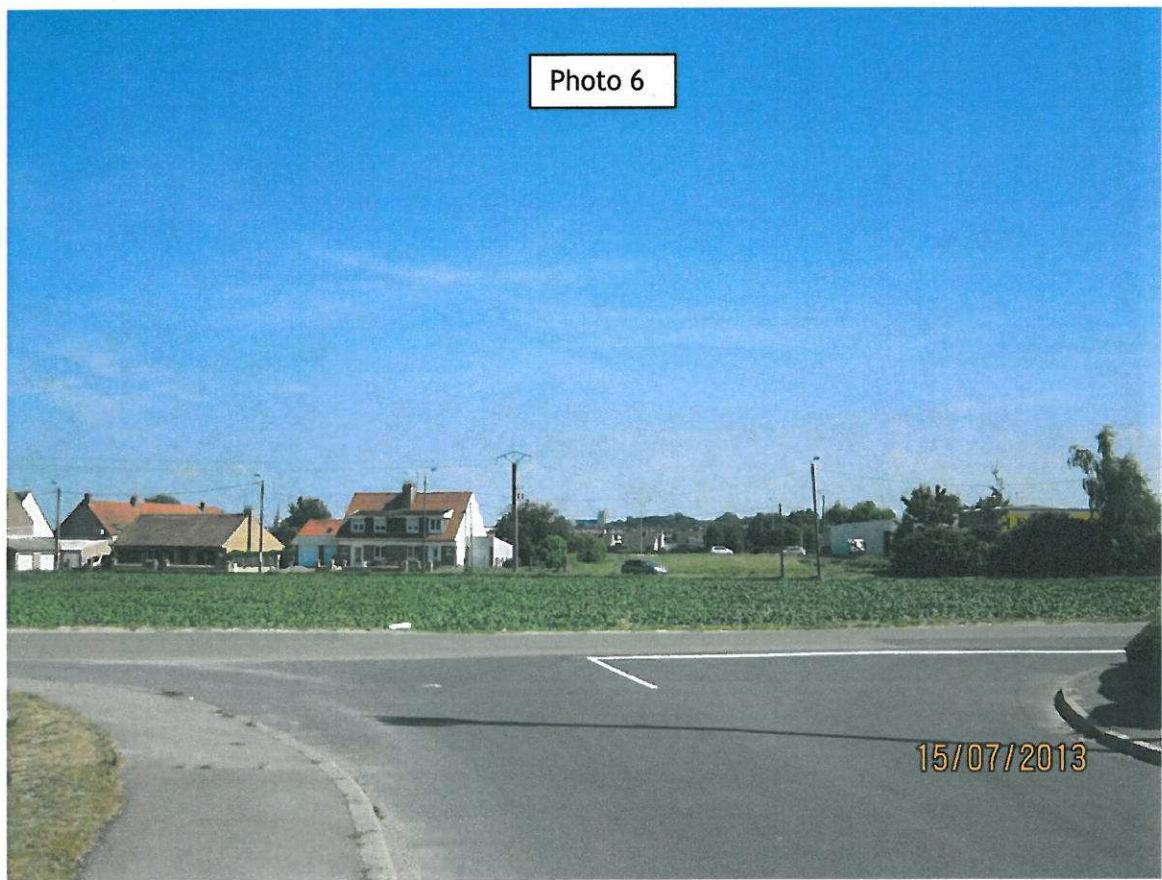


Photo 7



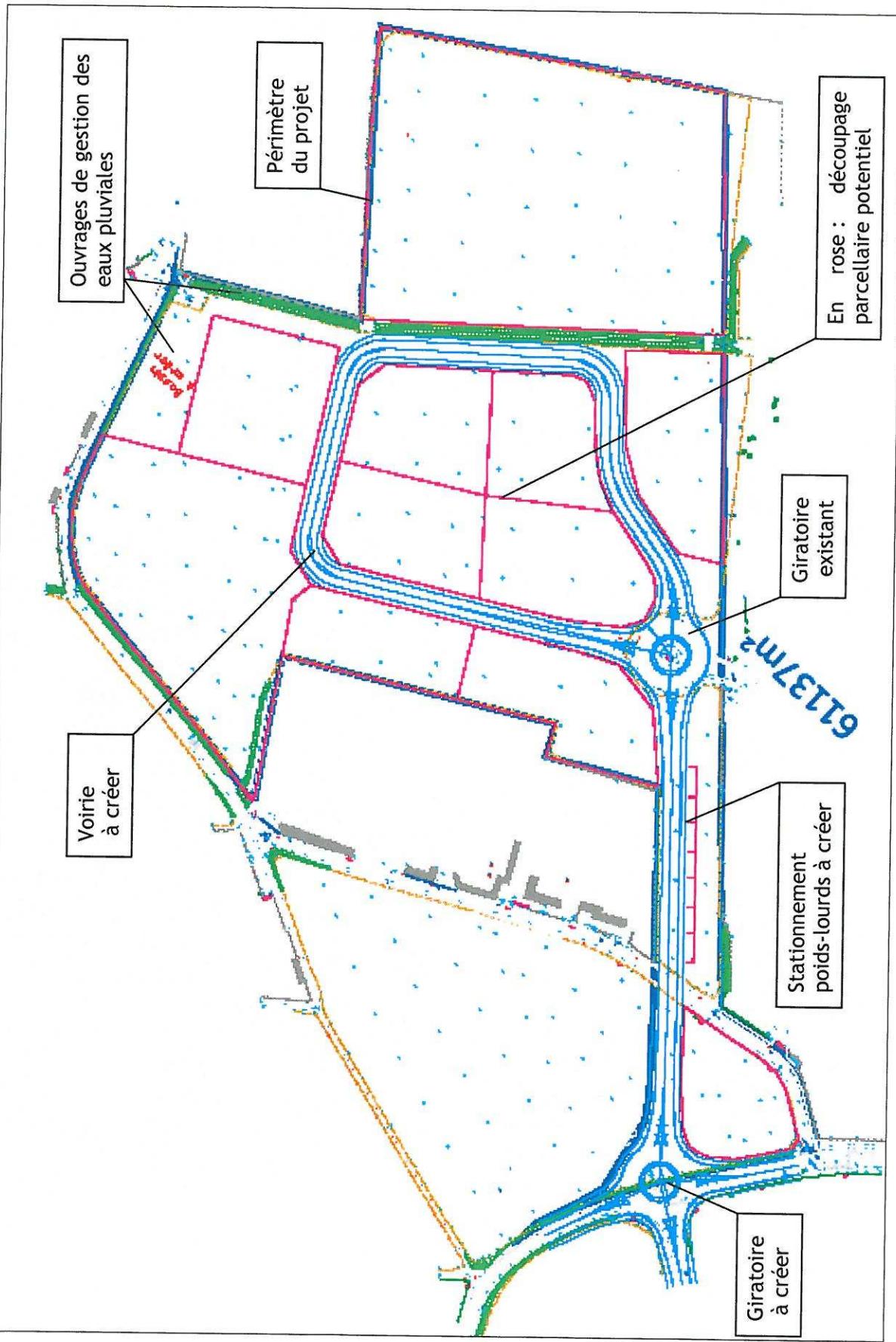
15/07/2013

Photo 8



15/07/2013





## ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS

